

**DEPARTEMENT DE LA CREUSE – ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON  
COMMUNE D'AUZANCES – 23700**

Tel : 05 55 67 00 17

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 136-2024**

portant interdiction temporaire de la circulation et du stationnement  
Rue Barraud et Chemin de la Fontaine  
Du jeudi 31 octobre 2024 à 18h00 au vendredi 1er novembre 2024 à 6h00

**Le Maire de la Commune d'Auzances,**

*Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Vu le Code de la Route;*

*Vu le Code de la Voirie Routière;*

*Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété;*

*Vu l'instruction Interministérielle sur la circulation routière (livre I) approuvée par les arrêtés interministériels des 8 avril et 31 juillet 2002;*

**Considérant** que par mesure de prudence et de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, Rue Barraud et Chemin de la Fontaine, à l'occasion d'un bal organisé par le comité des fêtes d'Auzances le jeudi 31 octobre 2024.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits, sauf pour les riverains et services de secours, Rue Barraud et Chemin de la Fontaine du jeudi 31 octobre 2024 à 18h00 au vendredi 1er novembre 2024 à 6h00.

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires seront mis à disposition par les Services de la Mairie. Ils restent sous la responsabilité de l'association organisatrice qui les installera.

**Article 3 :** Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Auzances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié par les soins de la Mairie d'Auzances.

Fait à Auzances, le 30 octobre 2024.

Le Maire,  
Françoise SIMON

